



## Université Paris Sciences et Lettres

### DELIBERATION N° 51/2024

### Rattachement de l'Université PSL à l'IGESR pour l'Inspection Santé et Sécurité au Travail

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL  
dans sa consultation écrite du 18 décembre 2024**

*Vu le code de la recherche ;*

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;*

*Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;*

*Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;*

*Vu le décret N° 82-459 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et notamment son article 5-1 ;*

*Vu l'arrêté du Recteur de la région académique d'Ile de France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités de Paris et d'Ile de France du 12 novembre 2024 nommant El Mouhoub Mouhoud Administrateur provisoire de l'Université Paris Sciences et Lettres ;*

*Vu la désignation du Président de l'Université PSL, El Mouhoub Mouhoud, par délibération n° 48/2024 du 17 décembre 2024 ;*

### **DECIDE**

#### **Article unique :**

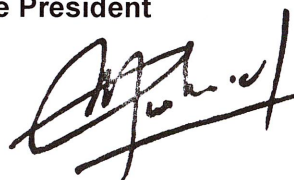
Le Conseil d'Administration propose le rattachement de l'Université Paris Sciences et Lettres à l'Inspection Santé Sécurité au Travail rattachée aux services d'inspection générale du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

28 voix « pour »,

0 voix « contre »,

1 abstention

Le Président



29 membres votants sur 37 membres en exercice



**Voies et délais de recours :**

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004*